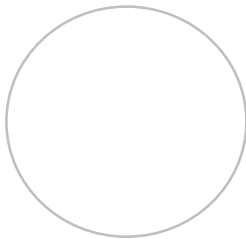


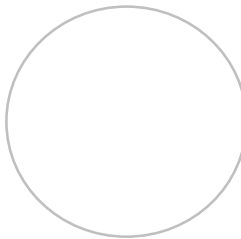
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 20 JANVIER 2026
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. FINANCES ET AFFAIRES DIVERSES
 - 5.1 Informations aux citoyens
 - 5.2 Dépôt du rapport de délégation de compétences (réquisitions)
 - 5.3 Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 5.4 Avis de motion et dépôt : Règlement n° 744 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
 - 5.5 Avis de motion et dépôt : Règlement n° 739 à caractère provisoire sur la capacité des systèmes d'égout et d'assainissement des eaux
 - 5.6 Avis de motion et dépôt : Règlement n° 747 abrogeant divers règlements créant des réserves financières
 - 5.7 Avis de motion et dépôt : Règlement n° 688-2026-A modifiant le Règlement n° 688 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
 - 5.8 Adoption du Règlement n° 746 créant une réserve financière pour les festivités du centième anniversaire de la fondation de Saint-Denis-de-Brompton
 - 5.9 Octroi des subventions aux associations des lacs
 - 5.10 Abrogation de la résolution n° 2024-11-08 « Financement du transport collectif »
 - 5.11 Octroi d'un contrat pour l'implantation et la licence d'utilisation d'une plateforme informatique de gestion municipale - Contrat n° A-2026-04
 - 5.12 Modification de la résolution n° 2025-12-35 « Formation et nomination des membres du comité ad hoc concernant la gestion des installations septiques et son mode de facturation »
 - 5.13 Modification de la résolution n° 2025-11-12 « Rachat d'une servitude de puisage d'eau et d'aqueduc grevant le lot 3 788 020 (église), au bénéfice du lot 3 788 019 (presbytère) »
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 Octroi d'un contrat de service de consultation pour l'amélioration de la réponse communautaire aux urgences vitales (ARCUV) et le déploiement stratégique des défibrillateurs externes automatisés (DEA)- Contrat n° SP-2026-01
7. VOIRIE ET TRANSPORT
 - 7.1 Lancement de l'appel d'offres public n° V-2026-01 – Pavage du chemin Bouffard entre de la Rocaille et Beaugard - Enrobés tièdes flexibles
8. ENVIRONNEMENT (HYGIÈNE DU MILIEU)
 - 8.1 Octroi de contrats de service en matière d'environnement - Contrat n° E-2026-01 et n° E-2026-02
 - 8.2 Vente d'un bien municipal – Appel de proposition n° A-2026-05
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 9.1 Proclamation des journées de la persévérance scolaire
10. URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 Avis de motion : Règlement n° 741 concernant l'occupation et l'entretien de bâtiment
 - 10.2 Adoption du projet de Règlement n° 741 concernant l'occupation et l'entretien de bâtiment
 - 10.3 Nomination du président du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 10.4 Adoption du deuxième projet de Règlement n° 474-2025-D modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton

Initiales du maire



Initiales du greffier-
trésorier

- 10.5 Adoption du deuxième projet de Règlement n° 474-2025-E modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
 - 10.6 Demande d'occupation permanente du domaine public – Lot 6 530 909 – 308, côte de l'Artiste
 - 10.7 Demande à la MRC du Val-Saint-François - Application des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) - Exigences de distances minimales liées aux contraintes sonores
11. CULTURE ET LOISIRS
 12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES
 - 12.1 Octroi d'un contrat de service en publication de communication citoyenne - Contrat n° C-2026-01
 13. LISTE DES DÉBOURSÉS
 14. PRÉSENTATION DE CITOYENS
 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
 16. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ
 17. VARIA
 18. LEVÉE DE LA SÉANCE



**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON**

**Résolution
2026-02-01**

**Résolution
2026-02-02**

[Dépôt](#)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-de-Brompton tenue le mardi **3 février 2026 à 19 h 30** au rez-de-chaussée de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton.

Sont présents, le maire Daniel Veilleux, les conseillères Anne-Louise Rouleau Guylaine Rajotte et Isabelle Tardif et les conseillers Guy Corriveau, Olivier Bonneau et Mathieu Emond.

La séance est présidée par le maire. La greffière, Valérie Manseau et le directeur général et greffier-trésorier, Pascal Blais, sont également présents. Ce dernier agit à titre de secrétaire d'assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :

D'

- Point 8.3 : « Lancement d'appels d'offres public en matière de traitement des eaux – Appels d'offres n° H-2025-17 et n° H-2025-18 »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2026

Il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :

D'

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le rapport de la correspondance reçue entre le 14 et le 27 janvier 2026.

La correspondance et le rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture, en faisant la demande pour en obtenir copie par courriel à info@sddb.ca ou en téléphonant à l'hôtel de ville.

5. FINANCES ET AFFAIRES DIVERSES

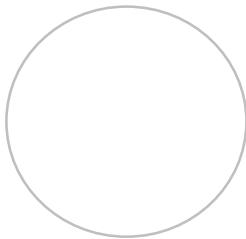
5.1 Informations aux citoyens

Le maire soumet aux citoyens quelques informations d'intérêt. Les conseillers sont aussi invités à partager des informations pertinentes relativement aux dossiers sous leur responsabilité.

Le maire Daniel Veilleux prend la parole afin de remercier les enseignantes et les enseignants pour le travail qu'ils effectuent et souligne la semaine de la persévérance scolaire. Il fait également le suivi des dossiers suivants :

- Planification stratégique ;
- Comité intermunicipal pour la protection du lac Brompton ;
- Dossier de l'aréna ;
- Rencontre le CSSRS concernant l'école Jardin des lacs.

La conseillère Guylaine Rajotte informe les citoyens des activités et événements à venir dans la Municipalité.



Le conseiller Guy Corriveau informe les citoyens présents de l'avancement des dossiers suivants :

- Rencontre du comité des travaux publics - Bilan de la mi-saison du déneigement ;
- Renouvellement des contrats d'entretiens estivaux.

La conseillère Anne-Louise Rouleau informe les citoyens présents de l'avancement des dossiers suivants :

- Comité des affaires administratives et des finances ;
- Présentation de l'état de revenus et dépenses pour l'année 2025 ;
- Comité de gouvernance pour le projet d'égout et aqueduc du petit Lac Brompton & Lac Desmarais.

La conseillère Isabelle Tardif invite les citoyens à participer aux activités suivantes :

- Activités dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire ;
- Fête des neiges.

Le conseiller Olivier Bonneau informe les citoyens qu'une résolution sera présentée pour poursuivre l'inventaire des actifs naturels dans notre municipalité.

[Dépôt](#)

5.2 Dépôt du rapport des autorisations de dépenses (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

[Dépôt](#)

5.3 Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, le greffier-trésorier dépose le rapport annuel 2025 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Avis de motion
et dépôt

[Dépôt](#)

5.4 Avis de motion et dépôt : Règlement n° 744 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Anne-Louise Rouleau qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour étude et adoption, le *Règlement n° 744 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton*.

Une copie du projet de règlement est déposée. Le projet de règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville et déposé sur le site web de la municipalité le plus tôt possible suivant la présente séance.

Avis de motion
et dépôt

[Dépôt](#)

5.5 Avis de motion et dépôt : Règlement n° 739 à caractère provisoire sur la capacité des systèmes d'égout et d'assainissement des eaux

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Olivier Bonneau qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour étude et adoption, le *Règlement n° 739 à caractère provisoire sur la capacité des systèmes d'égout et d'assainissement des eaux*.

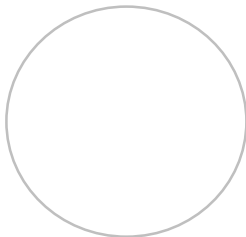
Une copie du projet de règlement est déposée. Le projet de règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville et déposé sur le site web de la municipalité le plus tôt possible suivant la présente séance.

Avis de motion
et dépôt

[Dépôt](#)

5.6 Avis de motion et dépôt : Règlement n° 747 abrogeant divers règlements créant des réserves financières

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Anne-Louise Rouleau qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour étude et



Avis de motion
et dépôt

[Dépôt](#)

Résolution
2026-02-03

[Annexe
5.8](#)

Résolution
2026-02-04

adoption, le *Règlement n° 747 abrogeant divers règlements créant des réserves financières*.

Une copie du projet de règlement est déposée. Le projet de règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville et déposé sur le site web de la municipalité le plus tôt possible suivant la présente séance.

5.7 Avis de motion et dépôt : Règlement n° 688-2026-A modifiant le Règlement n° 688 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Guy Corriveau qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour étude et adoption, le *Règlement n° 688-2026-A modifiant le Règlement n° 688 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux*.

Une copie du projet de règlement est déposée. Le projet de règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville et déposé sur le site web de la municipalité le plus tôt possible suivant la présente séance.

5.8 Adoption du Règlement n° 746 créant une réserve financière pour les festivités du centième anniversaire de la fondation de Saint-Denis-de-Brompton

ATTENDU les articles 1094.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet de créer une réserve financière afin d'avoir les fonds nécessaires à l'organisation de festivités en 2035 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance tenue le 20 janvier 2026, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

ATTENDU QUE le projet de règlement déposé n'a subi aucune modification ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public en nombre suffisant depuis le début de la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Isabelle Tardif et résolu:

D'adopter le *Règlement n° 746 créant une réserve financière pour les festivités du centième anniversaire de la fondation de Saint-Denis-de-Brompton* dont la copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante ;

ET D'affecter à cette réserve un montant de dix mille dollars (10 000,00 \$) du surplus libre accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.9 Octroi des subventions aux associations des lacs

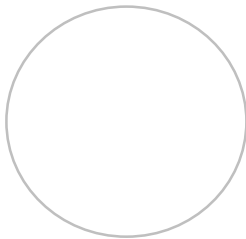
ATTENDU les demandes de subventions des associations des lacs présentées à la Municipalité pour l'exercice financier 2026 ;

ATTENDU les recommandations de l'administration concernant la répartition des montants ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Rajotte et résolu:

D'octroyer, aux associations des lacs APLB, APLM, APRLC et REPLB, des subventions totalisant une somme de 115 045,00 \$ dédiée à la mise en œuvre de leurs plans d'action respectifs selon la répartition suivante :

- 48 000,00 \$ à l'APLB incluant les frais de gestion ;
- 7 825,00 \$ à l'APLM incluant les frais de gestion ;
- 12 720,00 \$ à l'APRLC incluant les frais de gestion ;
- 46 500,00 \$ au REPLB, incluant les frais de gestion ;



**Résolution
2026-02-05**

**Résolution
2026-02-06**

**Résolution
2026-02-07**

et ce, conditionnellement à la remise, avant le 1^{er} décembre 2026 des pièces justificatives ;

D'autoriser à ce que les sommes soient avancées à chacune des associations à compter du 31 mars 2026, celles-ci devant par ailleurs être remboursées à la Municipalité si elles ne sont pas justifiées conformément aux présentes et aux demandes de subventions des différentes associations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépenses : 02-470-03-411

5.10 Abrogation de la résolution n° 2024-11-08 « Financement du transport collectif »

ATTENDU les nouvelles informations portées à la connaissance du conseil ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Rajotte et résolu :

D'abroger la résolution n° 2024-11-08 intitulée « Financement du transport collectif » ;

ET DE transmettre cette résolution à la MRC du Val-Saint-François et aux municipalités de cette MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.11 Octroi d'un contrat pour l'implantation et la licence d'utilisation d'une plateforme informatique de gestion municipale - Contrat n° A-2026-04

ATTENDU le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;

ATTENDU les propositions reçues dans le cadre d'une demande de prix visant l'octroi du contrat n° A-2026-04, lesquelles ont été analysées par l'équipe municipale ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le budget de fonctionnement ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Anne-Louise Rouleau et résolu :

D'octroyer le contrat n° A-2026-04 pour l'implantation et la licence d'utilisation d'une plateforme informatique de gestion municipale à la société Mission Maestro Inc., selon la tarification unitaire et forfaitaire soumise pour un montant estimé à 57 000,00 \$, taxes en sus pour une durée de 5 ans, le tout conformément à l'offre datée du 14 novembre 2025 (n° 1003) ;

DE prévoir les crédits nécessaires au budget des années 2027 à 2031 ;

ET D'autoriser Pascal Blais, directeur général ou en son absence, Marie-Christine Paquin, trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acceptation de l'offre.

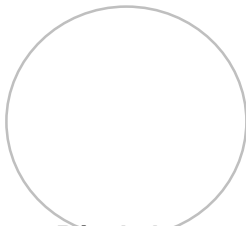
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-190-00-726

5.12 Modification de la résolution n° 2025-12-35 « Formation et nomination des membres du comité ad hoc concernant la gestion des installations septiques et son mode de facturation »

Il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :

DE modifier la résolution n° 2025-12-35 comme suit :

- Changer le titre pour « Formation et nomination des membres du comité ad hoc concernant les services reliés aux boues d'épuration » ;
- modifier le quatrième paragraphe pour référer au « comité ad hoc concernant les services reliés aux boues d'épuration » ;



Résolution
2026-02-08
In-
trésorier

Résolution
2026-02-09

Résolution
2026-02-10

- le sixième paragraphe pour ajouter au mandat : réfléchir à une gestion intégrée et globale des services municipaux reliés aux boues d'épuration et proposer des alternatives à la gestion actuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.13 Modification de la résolution n° 2025-11-12 « Rachat d'une servitude de puisage d'eau et d'aqueduc grevant le lot 3 788 020 (église), au bénéfice du lot 3 788 019 (presbytère) »

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

DE modifier l'avant-dernier paragraphe de la résolution n° 2025-11-12 afin de changer la référence au 1^{er} juin 2026 pour une référence au 1^{er} septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Octroi d'un contrat de service de consultation pour l'amélioration de la réponse communautaire aux urgences vitales (ARCUV) et le déploiement stratégique des défibrillateurs externes automatisés (DEA) - Contrat n° SP-2026-01

ATTENDU le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;

ATTENDU la proposition reçue dans le cadre d'une demande de prix visant l'octroi du contrat n° SP-2026-01, laquelle a été analysée par l'équipe municipale ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le budget de fonctionnement ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Rajotte et résolu :

D'octroyer le contrat n° SP-2026-01 de services de consultation pour l'amélioration de la réponse communautaire aux urgences vitales (ARCUV) et le déploiement stratégique des défibrillateurs externes automatisés (DEA) à M. Jean-François Longchamps, selon la tarification horaire soumise pour un montant maximal de 17 500,00 \$, taxes en sus, le tout conformément au contrat soumis au conseil ;

ET D'autoriser Mathieu Besmargian, conseiller en communication, ou en son absence, Pascal Blais, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat n° SP-2026-01 soumis au conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-590-02-972

7. VOIRIE ET TRANSPORT

7.1 Lancement de l'appel d'offres public n° V-2026-01 – Pavage du chemin Bouffard entre de la Rocaille et Beauregard - Enrobés tièdes flexibles

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'appel d'offres n° V-2026-01 visant l'octroi d'un contrat de construction pour le pavage du chemin Bouffard entre de la Rocaille et Beauregard - Enrobés tièdes flexibles via le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), le tout conformément à l'article 935 du *Code municipal*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



**Résolution
2026-02-12**

**Résolution
2026-02-13**

8. ENVIRONNEMENT (HYGIÈNE DU MILIEU)

8.1 Octroi de contrats de service en matière d'environnement - Contrat n° E-2026-01 et n° E-2026-02

ATTENDU le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;

ATTENDU les propositions reçues dans le cadre de demandes de prix visant l'octroi des contrats n° E-2026-01 et n° E-2026-02, lesquelles ont été analysées par l'équipe municipale ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ces contrats sont disponibles à même le budget de fonctionnement ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Olivier Bonneau et résolu :

D'octroyer le contrat n° E-2026-01 de services professionnels pour la gestion des actifs naturels phase 2 à la société WSP Canada inc. pour un montant forfaitaire de 29 775,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services professionnels datée du 14 novembre 2025 (offre n° 2025CA483961) ;

D'octroyer le contrat n° E-2026-02 de services professionnels et techniques pour l'élaboration de plans et devis pour l'aménagement d'un bassin de rétention sur la rue des Paysans à la coop de solidarité en protection de l'eau Le Rappel pour un montant forfaitaire de 8 400,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services professionnels datée du 27 novembre 2025 (offre n° 2025307) ;

ET D'autoriser Marc-Olivier Lapointe, coordonnateur à l'urbanisme et à l'environnement ou en son absence, Pascal Blais, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acceptation des offres.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-470-00-453
02-470-00-411*

8.2 Vente d'un bien municipal – Appel de proposition n° A-2026-05

ATTENDU QUE la Municipalité détient une pompe E-One de poste de pompage sanitaire résidentiel abandonné depuis mars 2018 ;

ATTENDU QUE l'état de cette pompe est inconnu et qu'elle n'est pas utile à la prestation de services municipaux ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

DE retirer du domaine public de la Municipalité la pompe E-One ;

DE mandater la directrice des travaux publics, des services techniques et des infrastructures afin de procéder à la mise en vente de la pompe, sans garantie légale de qualité, par appel de propositions n° A-2026-05 ;

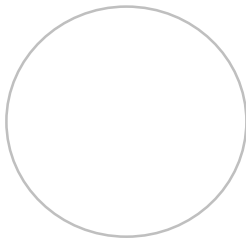
ET DE l'autoriser à vendre la pompe au plus offrant pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 Lancement d'appels d'offres public en matière de traitement des eaux – Appels d'offres n° H-2025-17 et n° H-2025-18

Il est proposé par le conseiller Olivier Bonneau et résolu :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'appel d'offres n° H-2025-17 visant l'octroi d'un contrat de construction pour la réfection de l'usine d'épuration des eaux usées secteur « Village » et à l'appel d'offres n° H-2025-18 visant l'octroi d'un contrat de construction pour la réfection de l'usine d'épuration des eaux



usées, secteur « Brompton » via le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), le tout conformément à l'article 935 du *Code municipal*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1 Proclamation des journées de la persévérance scolaire

ATTENDU QUE la lutte au décrochage scolaire est au cœur des priorités régionales de développement ;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie et qu'il s'agit d'un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

ATTENDU QUE R3USSIR organise, du 16 au 20 février 2026, la 22^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Isabelle Tardif et résolu :

DE proclamer les journées du 16 au 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton ;

ET DE s'engager à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton pour leur persévérance scolaire ;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui ;
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible ;
- Faire une affiche promotionnelle de la persévérance scolaire et l'apposer sur le panneau publicitaire de la Municipalité du 16 au 20 février 2026 ;
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Avis de motion : Règlement n° 741 concernant l'occupation et l'entretien de bâtiment

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Mathieu Emond qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour étude et adoption, le *Règlement n° 741 concernant l'occupation et l'entretien de bâtiment*.

10.2 Adoption du projet de Règlement n° 741 concernant l'occupation et l'entretien de bâtiment

ATTENDU les articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

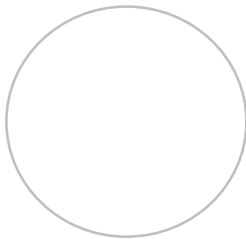
ATTENDU QUE le projet de règlement a pour objet d'établir des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur le territoire, afin d'en empêcher le dépérissement, de préserver l'intégrité de leur structure et de contrer le phénomène de démolition par abandon ainsi qu'à obliger les propriétaires des bâtiments à les entretenir ;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance, tenue le 3 février 2026 ;

Avis de motion

Résolution
2026-02-15

[Annexe](#)
[10.2](#)



**Résolution
2026-02-16**

**Résolution
2026-02-17**

[Annexe
10.4](#)

**Résolution
2026-02-18**

[Annexe
10.5](#)

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public en nombre suffisant depuis le début de la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :

D'adopter le projet de *Règlement n° 741 concernant l'occupation et l'entretien de bâtiment* dont la copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante ;

ET DE fixer l'assemblée publique de consultation au 19 février 2026 à 18h00 au sous-sol de l'église située au 1510, route 222.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.3 Nomination du président du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU le *Règlement n° 682 concernant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)* ;

ATTENDU la résolution n° 2025-12-16 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :

DE nommer M. Denis Paradis à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période équivalente à celle de son mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.4 Adoption du deuxième projet de Règlement n° 474-2025-D modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton

ATTENDU les articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet d'ajouter des normes concernant les clôtures, l'entreposage extérieur et l'étagage ;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 18 août 2025, et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet a eu lieu le 3 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement adopté a subi les modifications suivantes :

- Article 5 : retrait des paragraphes e) et g) du nouvel article 54.1 et modification des paragraphes h) et k) du même article ;
- Article 6 : modification du paragraphe i) du nouvel article 54.2 ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public en nombre suffisant depuis le début de la présente séance ;

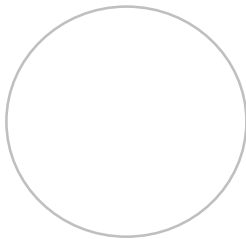
En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :

D'adopter le deuxième projet de *Règlement n° 474-2025-D modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* dont la copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.5 Adoption du deuxième projet de Règlement n° 474-2025-E modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton

ATTENDU les articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;



Résolution
2026-02-19

Résolution
2026-02-20

ATTENDU QUE le règlement a pour objet de modifier les usages autorisés dans la zone AFC-1 afin de permettre les activités des classes « Services professionnels », « Services personnels » et « Services artisanaux » à l'intérieur d'un bâtiment à vocation commerciale ;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 1^{er} décembre 2025, et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet a eu lieu le 7 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement adopté n'a subi aucune modification ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public en nombre suffisant depuis le début de la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu:

D'adopter le deuxième projet de *Règlement n° 474-2025-E modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* dont la copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.6 Demande d'occupation permanente du domaine public – Lot 6 530 909 – 308, côte de l'Artiste

ATTENDU le *Règlement n° 512 concernant l'occupation du domaine public* ;

ATTENDU la demande conforme du propriétaire de l'immeuble constitué du lot 6 530 909 situé au 308, côte de l'Artiste d'obtenir l'autorisation d'occuper de façon permanente une partie de côte de l'Artiste constitué du lot 2 755 169, conformément au plan soumis ;

ATTENDU la recommandation des services techniques d'accorder cette demande ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu:

DE décréter que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

DE faire droit à la demande d'occupation permanente du domaine public et autoriser le propriétaire à planter et à maintenir des arbres en bordure de l'emprise de la côte de l'Artiste, le tout, conformément à la demande soumise ;

D'aviser le demandeur que le conseil se réserve le droit de retirer l'autorisation de maintenir les arbres en tout temps.

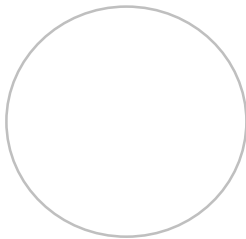
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.7 Demande à la MRC du Val-Saint-François - Application des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) - Exigences de distances minimales liées aux contraintes sonores

ATTENDU les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le ministère demande aux MRC d'établir des zones de contraintes sonores associées au transport sur le réseau routier supérieur sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

ATTENDU QUE ces contraintes limiteront substantiellement les possibilités de construction et de développement à usages sensibles dans les zones identifiées de la Municipalité ;



Résolution
2026-02-21

Dépôt

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François (MRC) est en processus de modification de son schéma d'aménagement et que la Municipalité est invitée à faire parvenir ses commentaires avant l'adoption de celui-ci ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Rajotte et résolu :

D'exprimer à la MRC les craintes de la Municipalité concernant les impacts de l'établissement des zones de contraintes sonores sur son développement ;

DE demander à la MRC d'atténuer ces mesures notamment en limitant leur impact dans le périmètre urbain et dans les milieux urbanisés ;

DE mandater Marc-Olivier Lapointe, coordonnateur à l'urbanisme et à l'environnement afin de discuter avec la MRC des mesures d'atténuation souhaitables et possibles pour et au nom de la Municipalité ;

ET DE faire parvenir la présente résolution à la MRC ainsi qu'à toutes les municipalités de son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. CULTURE ET LOISIRS

12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES

12.1. Octroi d'un contrat de service en publication de communication citoyenne - Contrat n° C-2026-01

ATTENDU l'article 938 du *Code municipal* ;

ATTENDU que le journal le Saint-Denisien est une personne morale sans but lucratif et un journal communautaire distribué sur le territoire de la municipalité depuis plusieurs années ;

ATTENDU QU'une entente négociée et acceptée par le Saint-Denisien a été soumise au conseil ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le budget de fonctionnement ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Isabelle Tardif et résolu :

D'octroyer le contrat n° C-2026-01 de service en publication de communication citoyenne au journal le Saint-Denisien pour un montant forfaitaire de 31 630,00 \$, taxes en sus, et selon les tarifs établis, le cas échéant, le tout conformément au contrat « Entente de service » présenté au conseil ;

ET D'autoriser le directeur général, Pascal Blais, ou en son absence le conseiller en communication, Mathieu Besmargian, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-130-00-341

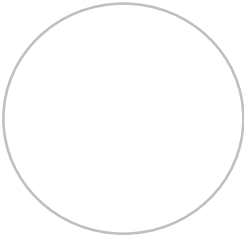
13. LISTE DES DÉBOURSÉS

Le directeur général dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 janvier 2026 pour un montant totalisant : 612 823,21 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement n° 736*.

14. PRÉSENTATION DE CITOYENS

Aucune présentation n'est prévue à l'ordre du jour.

Initiales du maire



Initiales du greffier-
trésorier

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de citoyens, de même que le directeur général et les membres du conseil lorsqu'ils sont requis de le faire par le maire.

16. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ

Aucune question n'a été prise en délibéré à l'assemblée précédente.

17. VARIA

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Mathieu Emond propose de lever la séance à 20 h 53.

Le tout respectueusement soumis,

Daniel Veilleux
Maire

Pascal Blais
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Daniel Veilleux, maire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.